



**Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2006**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2006, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	322'228'806.26
Total des revenus	<u>325'302'215.54</u>
Excédent de revenus	<u>3'073'409.28</u>

b) Le compte des investissements :

	Fr.
Total des dépenses	30'692'355.69
Total des recettes	<u>5'130'096.54</u>
Investissements nets	<u>25'562'259.15</u>
./. Amortissements	<u>22'216'565.05</u>
Solde reporté au bilan	<u>3'345'694.10</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2006 est approuvée.

Neuchâtel, le 7 mai 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot